

Engagement* d'un assistant scientifique (h,f,x)

Service : SAMI-Lux (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs)

Grade : attaché spécifique (A1sp)

Temps de travail : ¾ temps

Localisation : Marloie

Prise d'effet : 1^{er} septembre 2024

Type de contrat : CDI

Missions du service

La recherche de polluants dans divers bâtiments, les conseils pour améliorer la qualité de l'environnement intérieur, les actions de sensibilisation, la détection du radon et l'aide à la remédiation constituent les missions principales du SAMI-Lux.

L'assistant scientifique offre son appui pour les projets du service SAMI-Lux, leur gestion, leur déroulement, la surveillance et finalisation de chacune de leurs étapes.

Tâches principales	Compétences requises
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter et optimiser les tâches administratives liées à la préparation et à la finalisation des interventions Optimiser les bases de données (mesures radon et polluants intérieurs) Collecter des documentations et informations sur les nouveaux polluants et offrir son support à la rédaction des nouveaux projets Se former aux analyses nécessaires pour la réalisation des tâches du SAMI-Lux Effectuer les analyses (en laboratoire) <p>Sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inspecter des bâtiments, effectuer des mesures, prélever des échantillons en recherche de polluants intérieurs et procéder aux visites de remédiation (radon). Rapporter des données qui serviront à améliorer les milieux intérieurs visités. Apporter un support scientifique, logistique et administratif pour les missions et projets du service (décret QMI) 	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable, ponctuel, poli, discret - rigoureux, organisé et méthodique - disponible pour des déplacements dans l'ensemble de la province de Luxembourg - ... <p>Vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de bonnes capacités rédactionnelles et une bonne orthographe en langue française - ... <p>Vous êtes capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de travailler en équipe et de manière autonome - de faire preuve d'initiative et de flexibilité - de maîtriser les outils informatiques (Word – Excel – Outlook) - de respecter l'éthique, la déontologie et le secret professionnel - ... -

Atouts

- Expérience ou connaissances en matière de pollutions intérieures ainsi qu'en environnement.
- Expérience dans une fonction similaire
- Connaissance du néerlandais et de l'anglais

Avantages

- ✓ Chèques repas
- ✓ Possibilité de télétravail
- ✓ Intervention de la Province à hauteur de 88% dans les abonnements de transports publics
- ✓ Octroi du deuxième pilier de pension à charge de l'employeur pour les contractuels
- ✓ Possibilités de formations et d'évolutions professionnelles
- ✓ Bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

Conditions d'accès à l'emploi

- Avoir un master scientifique ou technique.
- Etre en possession d'un permis B (la Province intervient pour les frais de déplacement liés à la fonction)
- Posséder une voiture personnelle
- Fournir tous les documents demandés en un seul envoi avec la référence « A2024-068 »
 - **Lettre de motivation et curriculum vitae**
 - **Copie du diplôme** permettant l'accès à l'emploi (**équivalence belge** pour les diplômes obtenus à l'étranger)
 - Copie recto/verso de la **carte d'identité** et de **votre permis de conduire**
 - **Permis unique** pour les ressortissants hors UE

Votre candidature doit obligatoirement reprendre la référence suivante : « A2024-068 » et doit être adressée **jusqu'au 1^{er} août 2024 inclus**, à Monsieur le Directeur général de la Province de Luxembourg, Service Provincial des Ressources Humaines, Cellule Carrière, Place Léopold, 1, 6700 Arlon ou par courrier électronique à carriere.sprh@province.luxembourg.be

Pour tous renseignements supplémentaires ou pour obtenir le descriptif de fonction complet, contactez-le 063/212.622 (agent traitant : E. GELHAY) ou carriere.sprh@province.luxembourg.be.

* La Province de Luxembourg lance un APPEL PUBLIC en langue française, conformément à l'article 143/2 de son statut administratif non enseignant